Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900419-20251218-DCA_2025_12_02-DE

CCAS.
MAIRIE de CORAY (29 370)
☎ 02 98 59 10 10
02 98 59 70 71
mairie-coray@wanadoo.fr

Séance du Conseil d'administration du 18 décembre 2025 DCA 2025-12/02

Convocation 12/12/2025 **Affichage** 15/12/2025 **Nombre de Membres** En exercice : 13 Présents : 8 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0:	**L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 17 heures et trente minutes, le Conseil d'Administration**, légalement convoqué, **s'est réuni à la Mairie**, en séance publique, sous la présidence de Madame Joëlle LE BIHAN, Présidente. **Etaient présents** : Joëlle LE BIHAN, Jean-René JONCOUR, Anita CALVARY LE METAYER, Nelly PICARD-CARRER, Josiane LE GUERN, Yves CASTELLA, Josiane COTTEN, Éric LE BORGNE. **Absent excusé :** Mme Maryvonne TREUJOU. **Absents :** Mme Fabienne ABALAIN, Mr Patrice LE FLOC'H. **Procurations :** Mme Cécile CALVEZ à Mme Nelly PICARD-CARRER, et Mme ROUSSEL Jeanine à Mr Jean-René JONCOUR. **Assistait :** Gwénaëlle LE RAY (directrice de l'EHPAD), Madame Anita CALVARY-LE METAYER a été élue secrétaire de séance..

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET CCASS 2025

Mme la Présidente du CCAS présente la décision modificative n°2 du budget CCAS 2025 afin d'alimenter le chapitre 011 « charges à caractère général »

Dépenses de fonctionnement :

	Compte	AVANT DM		APRES DM
Chapitre 12 Charges de personnel		5000.00 €	- 5000.00 €	0 €
	6218 Autre personnel extérieur	5000.00 €	- 5000.00 €	0 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante		10 900.00 €	-5 500.00 €	5 400.00 €
	657348 Autres communes	1 600.00 €	- 500.00 €	1 100.00 €
	65748 Autres personnes de droit privé	9 300.00 €	-5 000.00 €	4 300.00 €
Chapitre 11 Charges à caractère général		61 800.00 €	+10 500.00 €	72 300.00 €
	61558 Autres biens mobiliers	0 €	+ 10 500.00	+10 500.00 €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, **adopte** l'unanimité de ses membres, la décision modificative n°1 du budget CCAS.

Pour extrait conforme,
La Présidente, Joëlle LE BIHAN